

Règlement du Jeu-Concours

Article 1 : Organisation du Jeu-Concours

La société SAS MAR IRON , située au 21 Quai Gayant à ST QUENTIN (02) , immatriculée au RCS de ST Quentin] sous le numéro 903 509 438 00011, organise un jeu-concours intitulé « Gagnez deux places de basket pour voir SQBB sur la saison 2024 2025 » (ci-après « le Jeu »), qui se déroulera du 20/09/2024 au 30/05/2025, selon les modalités définies dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exception des membres du personnel de SAS Mar-Iron et des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs), ainsi que des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation ou la réalisation du Jeu.

Pour participer, il suffit de déposer un bulletin au studio de St Quentin.

Article 3 : Modalités de participation

La participation est strictement personnelle et nominative. Une seule participation par personne est autorisée sur toute la durée du Jeu.

Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera l'élimination immédiate du participant.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, qui aura lieu la veille du match.

Les gagnants seront informés par email dans un délai de 2h suivant la désignation des gagnants. Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 12h suivant cette notification, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui sera attribué à un autre participant.

Article 5 : Dotations

Les lots à gagner sont les suivants :

- Deux places pour un match de Betclic Elite à St Quentin pour une valeur d'environ 15 euros par place .

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ou leur valeur.

Elles ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Article 6 : Remise des lots

Les lots seront envoyés aux gagnants par mail sous la forme de E Billet dans un délai de deux heures à compter de la confirmation des coordonnées du gagnant.

Article 7 : Utilisation des données personnelles

Les informations collectées lors de la participation au Jeu sont destinées à SAS Mar-Iron et seront utilisées pour la gestion du Jeu et l'attribution des lots. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement de leurs données personnelles. Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter SAS Mar-Iron au 21 Quai Gayant à St Quentin .

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de SAS Mar-Ironne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du Jeu (ex : problème technique, annulation par un prestataire, etc.).

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Il peut également être consulté gratuitement au 21 Quai Gayant 02100 St Quentin . Une copie peut aussi être envoyée gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : SAS Mar-Iron 21 Quai Gayant 02100 St Quentin .